

Question écrite du 11 septembre 2019 de Mme Patricia Richard et MM. Rémy Burri et Simon Brandt: «Naturalisations, où en sont les procédures?»

Suite à la suppression de la commission des naturalisations, nous souhaitons savoir quelles sont les procédures mises en place en guise de remplacement:

- Qui étudie les dossiers?
- Qui vérifie les dossiers non conformes?
- La Ville a-t-elle engagé du personnel supplémentaire et, si oui, à quel prix?
- Comment a été formée la personne qui en a repris la charge?
- Combien de dossiers ont été validés depuis la suppression de la commission?
- Combien de dossiers ont été refusés et pour quelle raison?